



RAPPORT ANNUEL

2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



EDITO



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre, ce premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2022, qui a notamment vu naître notre communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges.

Tout d'abord, je tiens à remercier les équipes de collecte et de déchèterie ainsi que les agents administratifs, qui ont su s'adapter à cette réorganisation pour le bon maintien du service public et la poursuite des actions précédemment engagées.

Les défis sont importants sur notre territoire : la déchèterie et le quai de transit nécessitent une rénovation totale, urgente, et la collecte de nos déchets doit être harmonisée sur nos 8 communes afin d'assurer un service de qualité et équitable auprès des usagers. Nous nous sommes engagés à généraliser la collecte des déchets en points d'apport volontaire.

Pour nous accompagner dans la réalisation de ces deux projets d'envergure, nous avons missionné deux bureaux d'études.

En parallèle, nous continuons de développer notre politique de prévention et de tri des déchets à l'échelle de notre territoire. À ce titre, nous avons recruté un chargé de mission en septembre 2022 qui axe ses missions, d'une part, sur la réalisation d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - précédemment porté par EVODIA - et, d'autre part, sur des actions de sensibilisation auprès de la population et des associations organisatrices de manifestations.

Comme vous l'aurez compris, l'année 2022 a été porteuse d'un nouveau souffle à notre communauté de communes et c'est ainsi que, nous posons les fondations solides pour offrir un service de qualité aux habitants.

Michel BERTRAND

Vice-Président délégué à l'environnement et aux déchets

D'après les articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

1	LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES.....	4
2	LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DECHETS »	5
3	LES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE DECHETS.....	6
4	LA COLLECTE EN 2022 : PORTE A PORTE, APPORT VOLONTAIRE ET DECHETERIE.....	7
4.1	ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	8
4.2	LE PARC DE BACS ET CONTENEURS.....	10
4.3	LES EVOLUTIONS DE LA PRODUCTION DES OMR ET DECHETS RECYCLABLES	11
4.4	OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	13
4.5	LA DECHETERIE	14
4.6	RENOVATION DE LA DECHETERIE ET DU QUAI DE TRANSIT	18
5	TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DE NOS DECHETS	19
5.1	QUELS CIRCUITS SUIVENT NOS DECHETS ? (DONNEES EVODIA)	20
5.2	QUALITE DU TRI DES EMBALLAGES	22
6	INDICATEURS FINANCIERS POUR UNE GESTION TRANSPARENTE	24
6.1	LE DETAIL DES DEPENSES.....	25
6.2	LE DETAIL DES RECETTES.....	26
7	PREVENTION ET SENSIBILISATION : DES ACTIONS CONCRETES.....	28

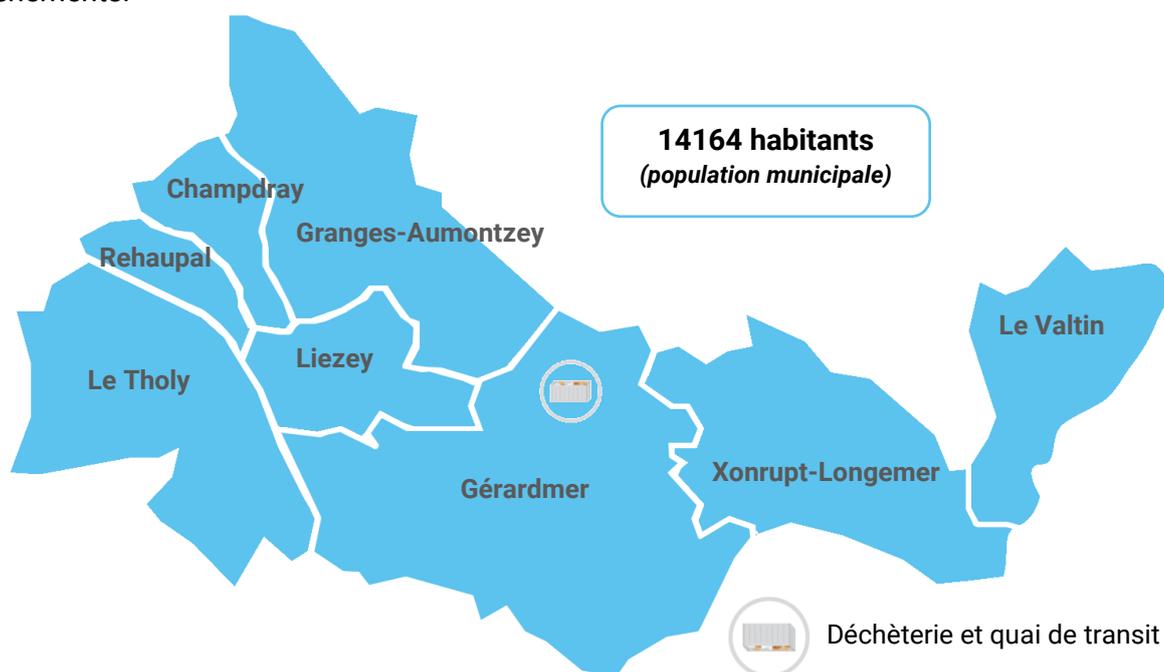


1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a été créée le 1^{er} janvier 2022 suite à la scission de la communauté de communes des Hautes Vosges. Elle gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 8 communes et applique la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la redevance spéciale pour les professionnels.

Elle a pour compétences obligatoires :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apport volontaire sur son territoire ;
- L'exploitation d'une déchèterie située à Gérardmer ;
- L'exploitation d'un quai de transit situé à Gérardmer ;
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer le tri et encourager la réduction de la quantité de déchets ;
- La facturation de la redevance spéciale pour les professionnels ;
- La gestion des demandes des usagers et des associations organisatrices de manifestations et d'évènements.



2 LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DÉCHETS »

La commission est composée de membres élus issus du conseil communautaire et des différents conseils municipaux :

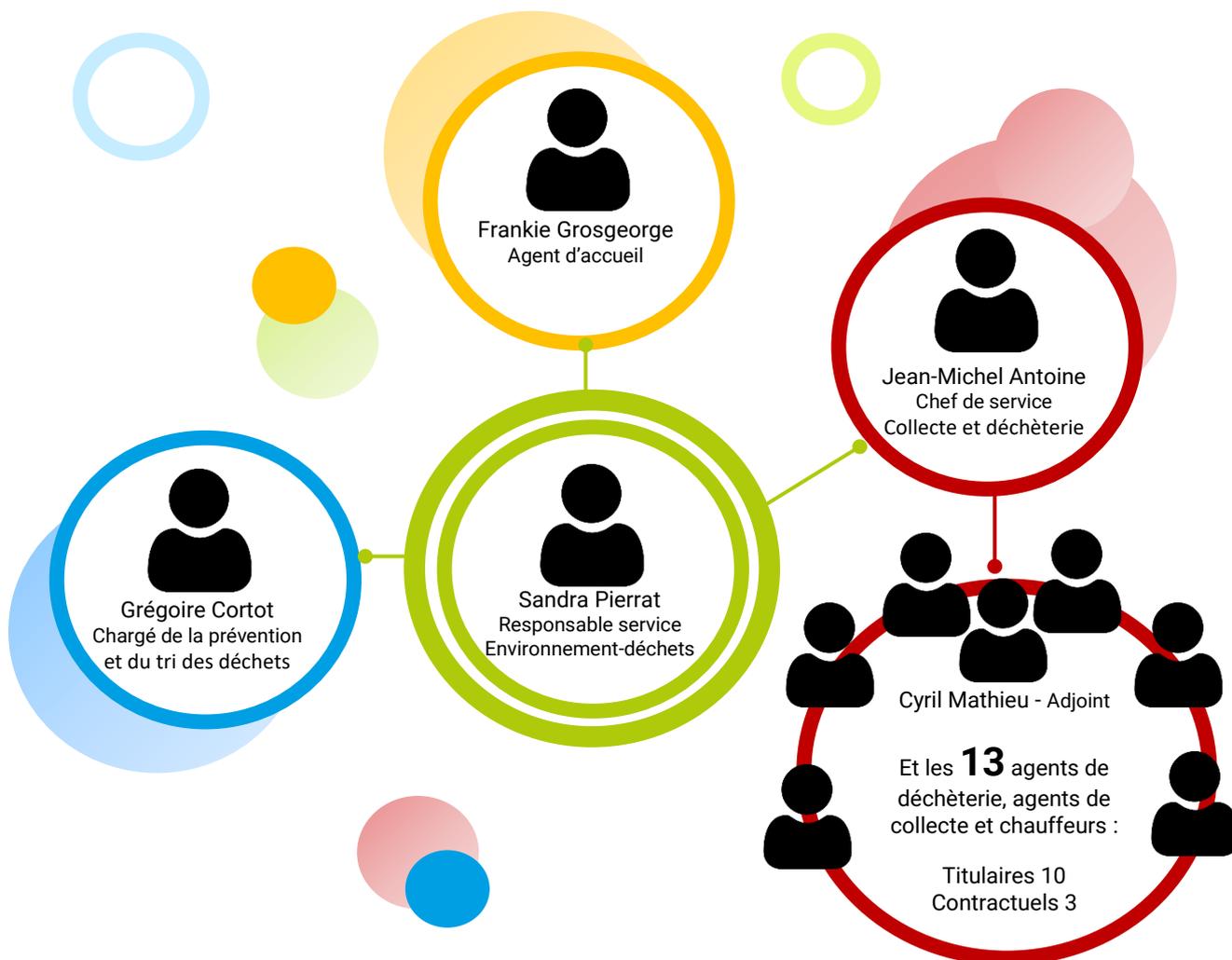
Michel BERTRAND Vice-Président à l'environnement et aux déchets Maire de Xonrupt-Longemer				
Grégory BONNE Conseiller communautaire Élu de Gérardmer	Annie DELHUMEAU Élu(e) de Xonrupt-Longemer	Jean-Guy DIDIER Élu de Champdray	Bernard GARDEZ Élu de Rehaupal	François GEGOUT Élu de Gérardmer
André JACQUELIN Conseiller communautaire, Élu de Gérardmer	Daniel MARIN Élu de Le Tholy	Laurent MONGAILLARD Conseiller communautaire, Élu de Xonrupt-Longemer	Éric PERRIN Élu de Granges-Aumontzey	Michel PILLERON Élu de Liezey
	Régis POIROT Élu de Xonrupt-Longemer	René STACH Conseiller communautaire, Élu de Granges-Aumontzey	Denis VIAL Élu de Liezey	



Dates des réunions 2022 :

30 mars, 4 avril et 25 août

3 LES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE DÉCHETS



FORMATION

La CCGHV bénéficie des formations CNFPT et investit en plus pour des formations non référencées

- 5 chauffeurs ont suivi la formation continue obligatoire
- 12 agents techniques ont suivi une formation d'initiation à l'informatique
- 2 agents de déchèterie ont suivi une formation sur le tri des déchets dangereux spécifiques

PYRAMIDE DES ÂGES

39 % des effectifs ont plus de 50 ans



ACCIDENTS DE SERVICE



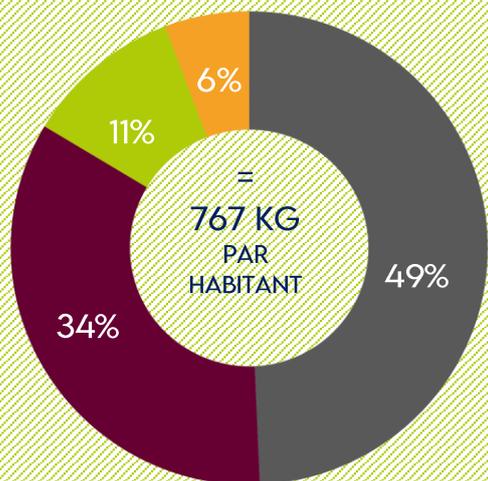
2 accidents de service n'ayant pas généré de jours d'arrêt de travail en 2022.

4 LA COLLECTE EN 2022 : PORTE À PORTE, APPORT VOLONTAIRE ET DÉCHÈTERIE



EN 2022, CHAQUE
HABITANT DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES A PRODUIT
767 KG DE DÉCHETS!

(CONTRE 594 KG/HAB DE MOYENNE FRANÇAISE
ADEME - 2019)

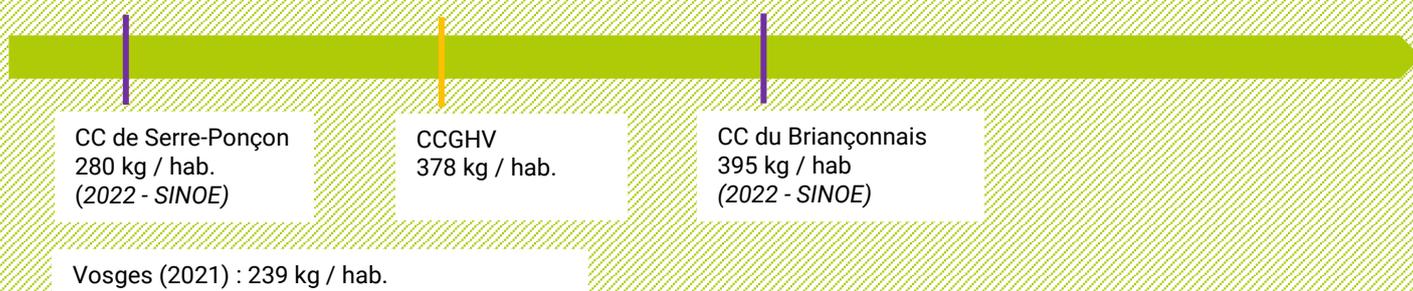


CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS COLLECTÉS

Emballages et papiers	44 kg / hab.
Verre	82 kg / hab.
Déchets issus de la déchèterie	264 kg / hab. *
Ordures ménagères	378 kg / hab.

* Hors gravats

ORDURES MÉNAGÈRES : SE SITUER PAR RAPPORT AUX AUTRES...



4.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

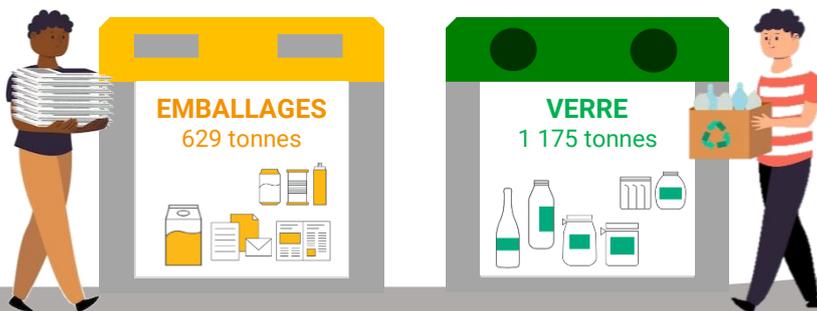
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES

La CCGHV gère en régie la collecte des ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR), selon les secteurs, en porte à porte, en points de regroupement et points d'apport volontaire. En fonction des zones, la collecte en porte à porte peut même être effectuée jusqu'à 3 fois par semaine.



3 équipes de collecte
5 390 tonnes d'OMR
75 % des déchets collectés

La collecte des PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES et du VERRE se fait en point d'apport volontaire.



1 804 tonnes de recyclables
25 % des déchets collectés

Les conteneurs pour les papiers-cartons et emballages ménagers recyclables sont collectés par l'entreprise BARISIEN/SUEZ. Le verre est collecté par MINERIS. La fréquence de collecte dépend de la vitesse de remplissage des conteneurs de tri : d'une fois par mois sur les points peu fréquentés en basse saison et jusqu'à deux fois par semaine pour les points très fréquentés en haute saison.



LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

○ LES CARTONS DES PROFESSIONNELS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges organise une collecte gratuite de cartons auprès d'environ 200 professionnels, artisans, commerçants, entreprises, hôteliers-restaurateurs.

2 agents / 3 jours de collecte

**250
TONNES**
collectées



Les cartons sont conditionnés dans des sacs « big bag » et collectés par une équipe de deux agents. Ils sont déposés dans une benne dédiée de la déchèterie. Les cartons sont ensuite acheminés vers le centre de regroupement d'Epinal puis valorisés à la Papeterie NSI de Golbey

Après 15 ans de vie au service de la collectivité, le véhicule utilisé pour la collecte a été retiré de la circulation en octobre et remplacé par un véhicule de location.

○ LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

Par un partenariat avec l'association L'abri 88, la communauté de communes propose un service de **collecte gratuite des déchets encombrants à domicile**, sur inscription et réservé uniquement aux particuliers.

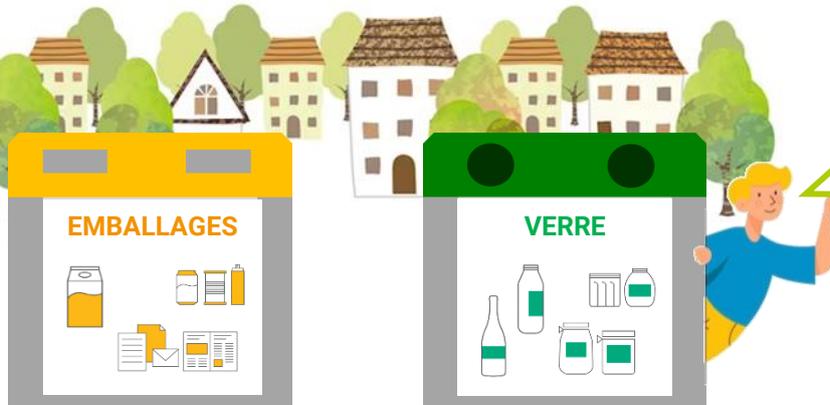
Ce service, visant à aider les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie, est limité à 2 collectes annuelles par foyer dans la limite de 2m³ ou 400 kg par enlèvement (100 kg par objet au maximum).

**14
TONNES**
d'objets
collectés





4.2 LE PARC DE BACS ET CONTENEURS



- 118 conteneurs « emballages »
- 97 conteneurs « verre »
- Répartis sur 79 points d'apport volontaire
- En moyenne, 188 habitants desservis par point

Les conteneurs sont disposés à la déchèterie et dans l'ensemble des communes de la communauté de communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.



FAITS MARQUANTS 2022

- En 2022, EVODIA n'a pas renouvelé le marché de vidage des conteneurs « emballages » de tri des emballages. La CC Gérardmer Hautes Vosges et la CC des Hautes Vosges ont constitué un groupement de commande pour renouveler le marché. Compte tenu de la conjoncture (augmentation des coûts de l'énergie), le coût de collecte a augmenté de 70 %.
- Acquisition de 15 conteneurs de tri d'occasion pour le verre auprès de la société MINERIS
- Acquisition de conteneurs de tri d'occasion auprès de la CC Terre d'Eau afin de les réemployer en tant que conteneurs aériens destinés aux ordures ménagères.

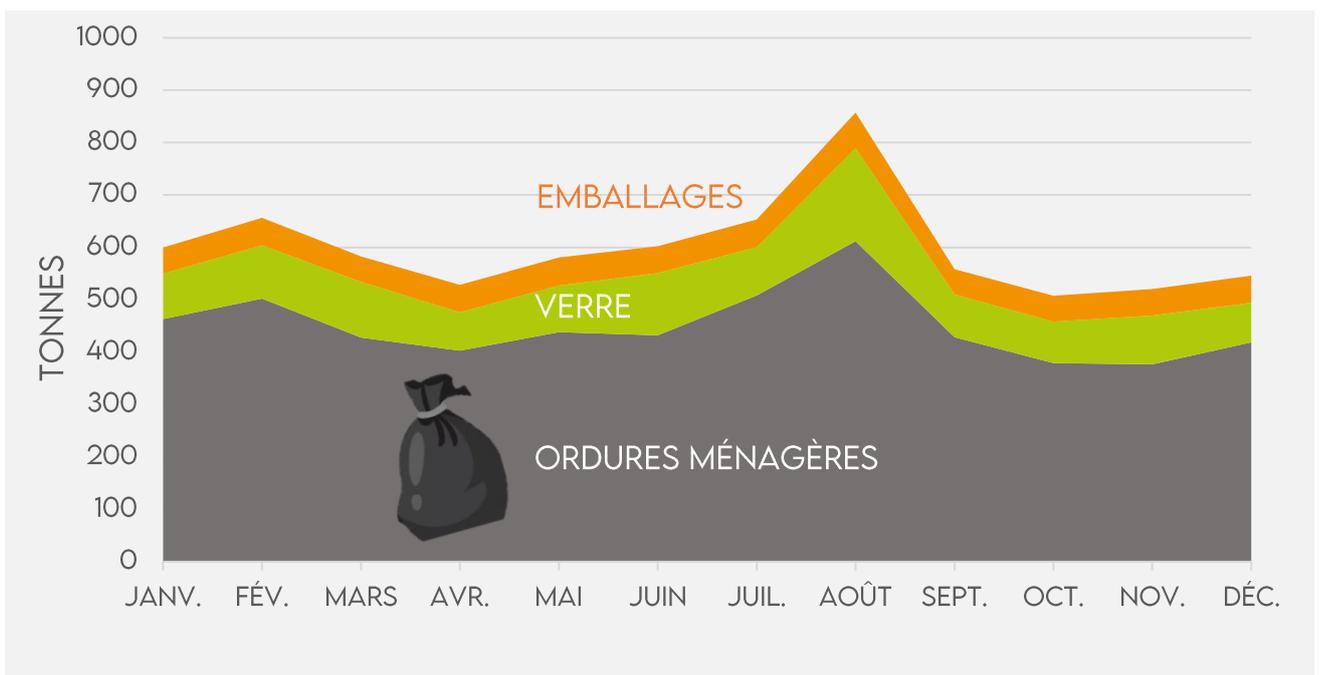
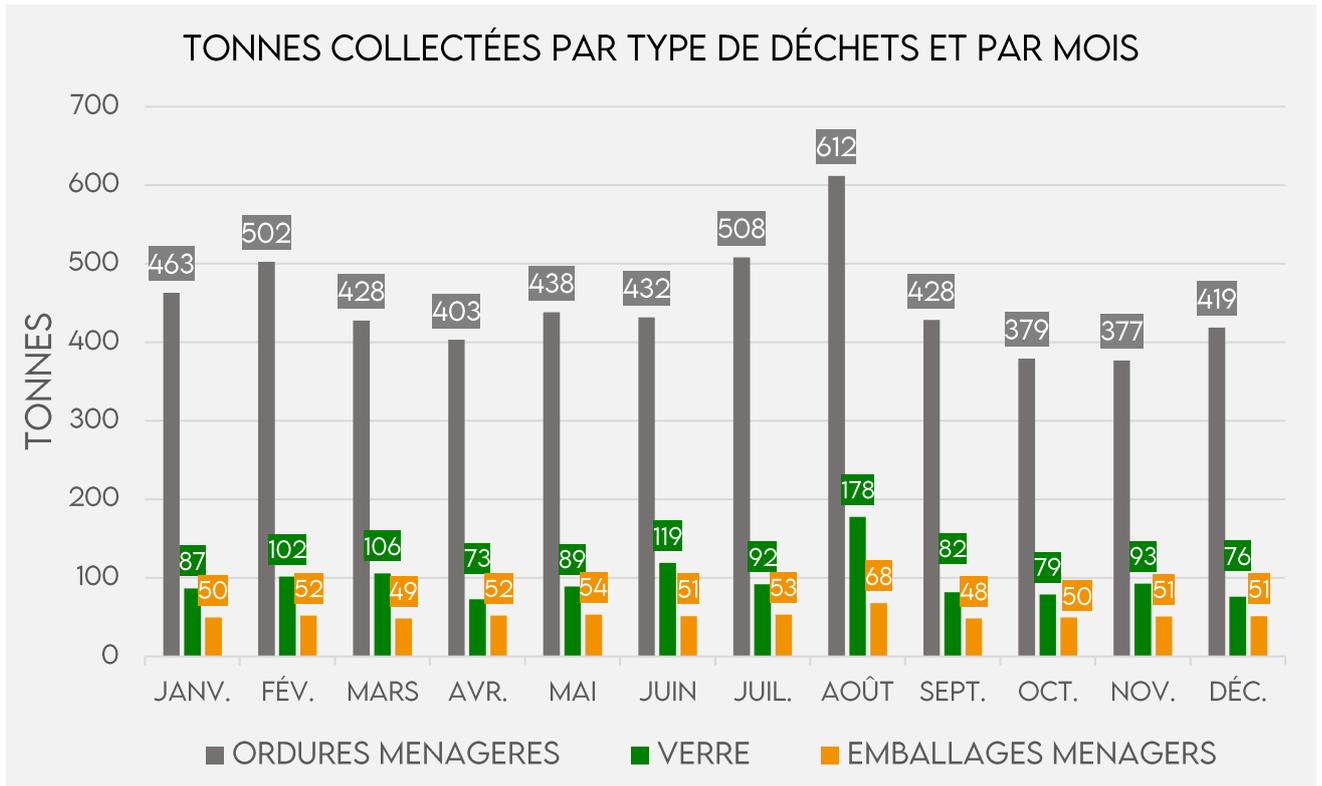




4.3 LES EVOLUTIONS DE LA PRODUCTION DES OMR ET DÉCHETS RECYCLABLES

LES VARIATIONS SAISONNIÈRES

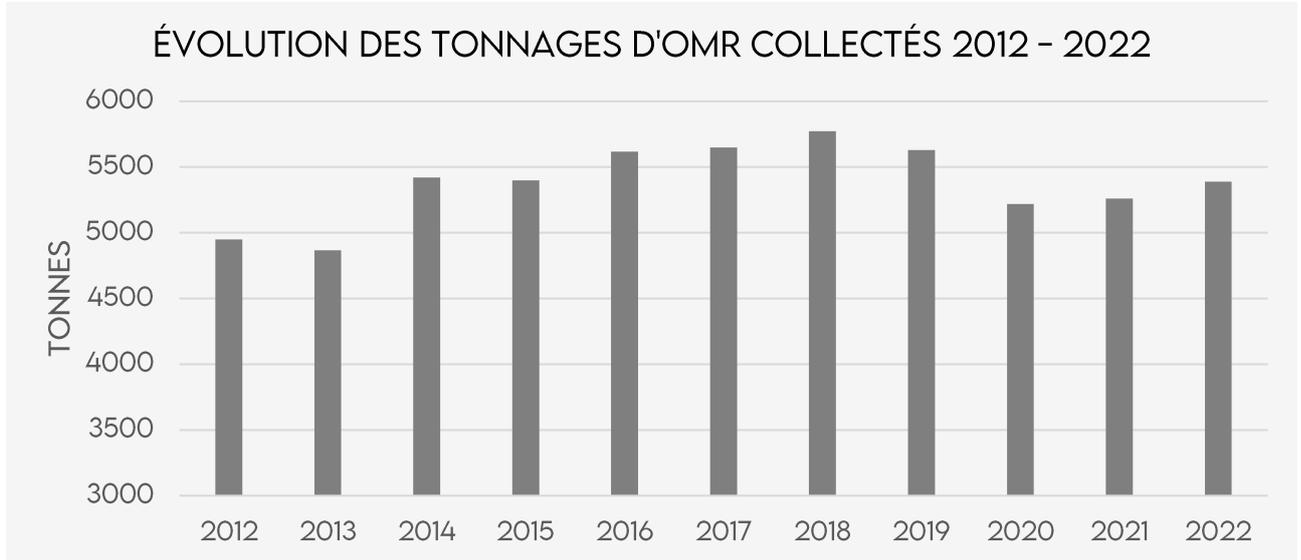
Le territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est une destination touristique et, de ce fait, la production des déchets varie en fonction de la saison.



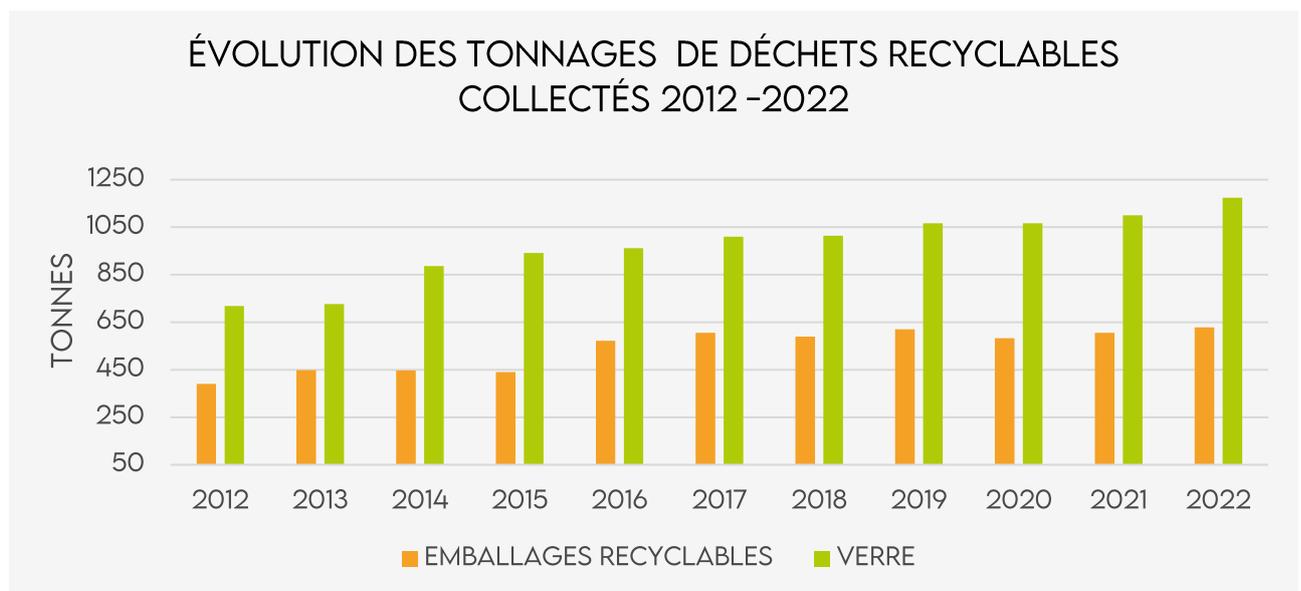


LES EVOLUTIONS DEPUIS 10 ANS

Après un pic de production de déchets à 5773 tonnes en 2018, les ordures ménagères résiduelles collectées ont évolué à la baisse en 2019 (5629 tonnes) puis ont drastiquement chuté en 2020 (COVID) avant de repartir à la hausse jusqu'en 2022 (graphique ci-dessous).



On peut constater sur le graphique ci-après que la collecte sélective du verre et des emballages recyclables est en constante augmentation depuis 10 ans, passant de 718 tonnes en 2012 à 1 175 tonnes en 2022 pour le verre (+64%), et de 391 tonnes en 2012 à 629 tonnes en 2022 (+61%) pour les emballages recyclables. Au global, la collecte sélective progresse donc de 62,6% passant de 1109 tonnes en 2012 à 1804 tonnes en 2022.





4.4 OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Un constat partagé !



- un service de collecte des ordures ménagères résiduelles hétérogène
- des contenants disparates : conteneurs aériens, conteneurs semi-enterrés, bacs roulants tous volumes, bacs et poubelles non homologués, sacs en vrac. Les sacs et les poubelles non homologués devront, à terme, disparaître
- les bacs de 1100 L ne favorisent pas le geste de tri et ils sont difficiles à déplacer pour les agents de collecte.
- un manque de visibilité du service pour les usagers et les visiteurs

L'amélioration de la qualité du service de collecte et de l'image de la CCGHV nécessitent des investissements.

Un objectif principal et un choix politique : l'harmonisation de la collecte en point d'apport volontaire pour tous les flux.



- Offrir des équipements publics pour la collecte des déchets et recyclables répondant aux besoins des habitants et des professionnels ;
- Déployer un réseau de conteneurs adapté à la fréquentation touristique saisonnière
- Mettre en place des conteneurs compatibles avec la tarification incitative (contrôle d'accès) ;
- Inciter et améliorer le tri des déchets sur le territoire ;
- Optimiser les tournées de collecte afin de limiter la consommation de carburant et l'impact environnemental ;
- Améliorer les conditions de travail des agents de collecte ;
- Améliorer l'image de la collectivité et la qualité du service.

En octobre 2022, recrutement du bureau d'étude INDDIGO pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation et l'organisation de la collecte des déchets en points d'apport volontaire.

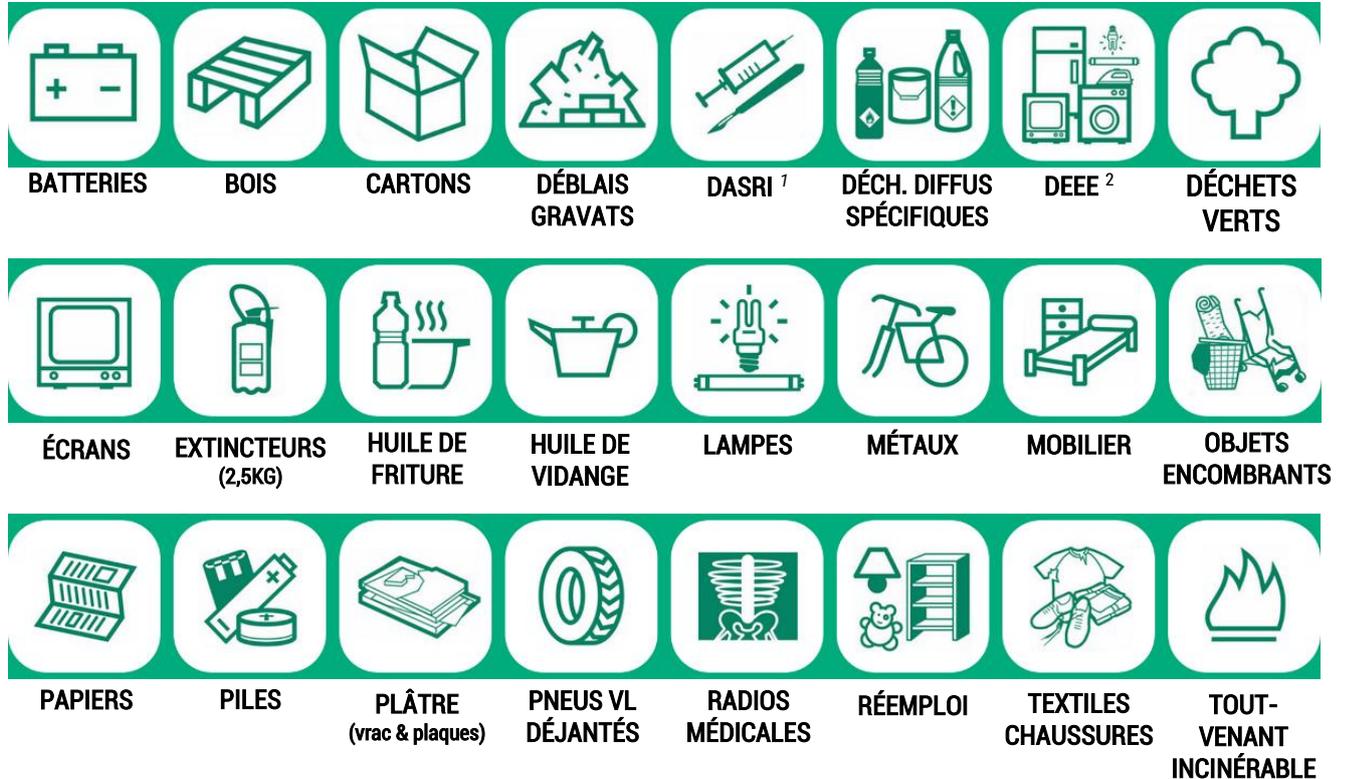
Coût de la mission : 92 100 € ttc





4.5 LA DÉCHÈTERIE

DÉCHETS ACCEPTÉS



¹ DASRI = déchets d'activités de soin à risques infectieux

² DEEE = déchets électriques et électroniques

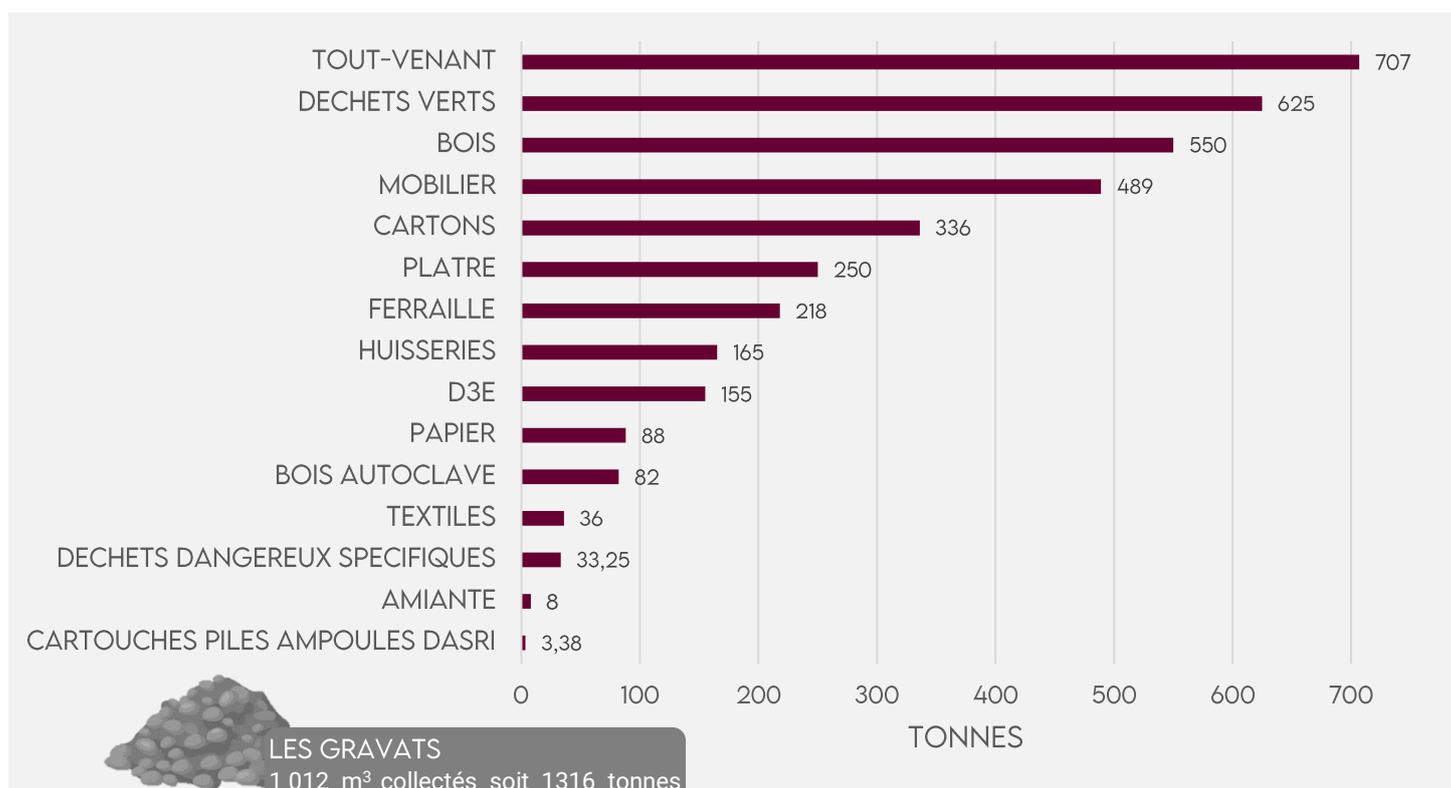
REFUSÉS : amiante lié, bouteilles de gaz, explosifs, extincteurs (+ 2,5KG), médicaments, pneus PL & tracteurs

FAITS MARQUANTS 2022

- Renouvellement du marché de location et transport des bennes de déchèterie.
LOT 1 : bennes déchets incinérables, bois traité autoclave, papiers, cartons, huisseries, gravats, plâtre - attribué à CITRAVAL (88)
LOT 2 : bennes ferraille - attribué à FERS & MÉTAUX (70)
LOT 3 : bennes de déchets verts – attribué à CITRAVAL (88)
- Modification des horaires d'ouverture de la déchèterie et du règlement intérieur
- Visite de l'inspection des installations classées par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) : 13 points de contrôles, de nombreuses non conformités.



LES FLUX COLLECTÉS À LA DÉCHÈTERIE EN 2022



Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessus les flux les plus captés en déchèterie, en 2022, sont :

- Le « tout venant incinérable » (tout ce qu'on ne peut pas trier dans les filières en place, 17%),
- Les déchets verts et les gravats (15% chacun)
- Le bois (13%)
- Le mobilier (11%).

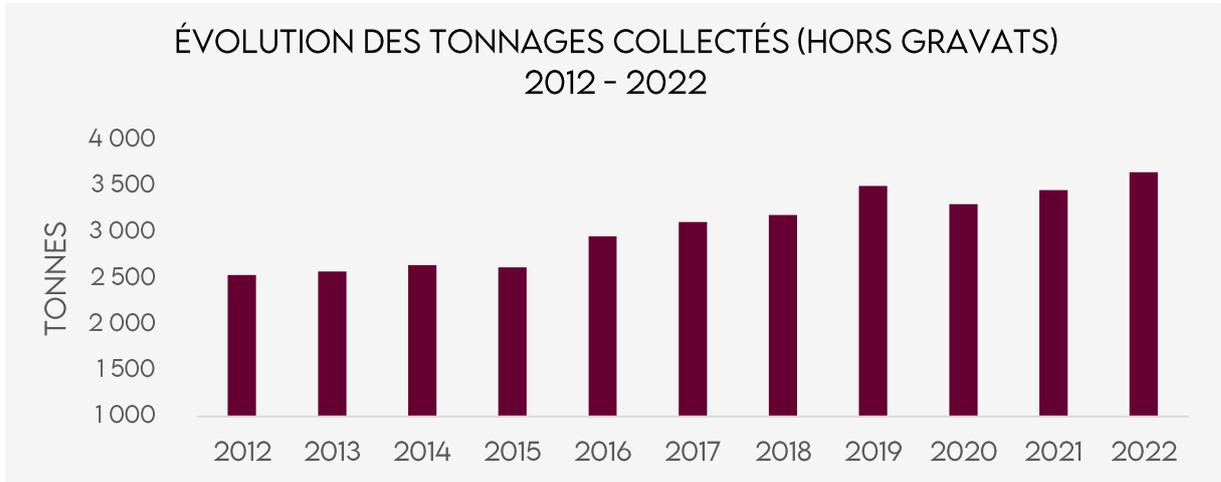
Ces cinq flux principaux représentent 71% des apports en 2022.

3 745
TONNES
collectées
hors gravats



L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

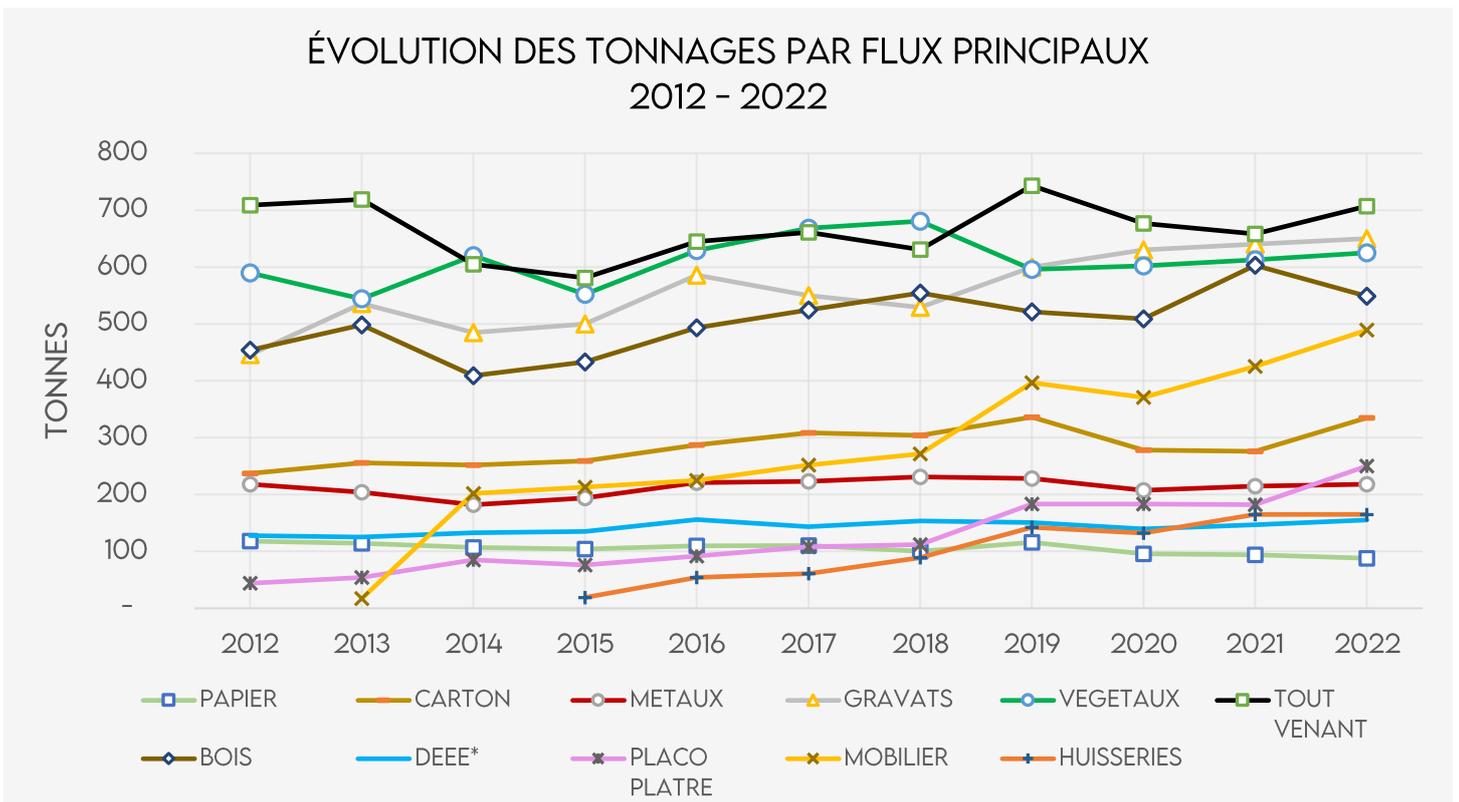
Hormis la stagnation de 2015 et la récession de 2020 (COVID), on constate une augmentation constante des apports en déchèterie depuis 2012 (histogramme ci-dessous). Les déchets collectés (hors gravats) passent ainsi de 2 535 tonnes en 2012 à plus de 3 700 tonnes en 2022.



[Leur collecte n'étant pas organisée avant 2021, le graphique ci-dessus ne prend pas en compte les tonnages de bois de classe C « autoclave » et des déchets d'amiante lié].

Le graphique suivant nous permet de confirmer cette tendance. Depuis 2012, végétaux, bois, gravats et « tout venant » sont les flux les plus importants et se démarquent assez clairement des autres catégories. Le flux mobilier, mis en place plus tardivement (2014) rattrape aujourd'hui les quatre premiers.

Compte tenu, des évolutions réglementaires en cours portant sur l'élargissement de cette filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), la tendance haussière du flux mobilier ne devrait pas s'inverser dans les 6 prochaines années.



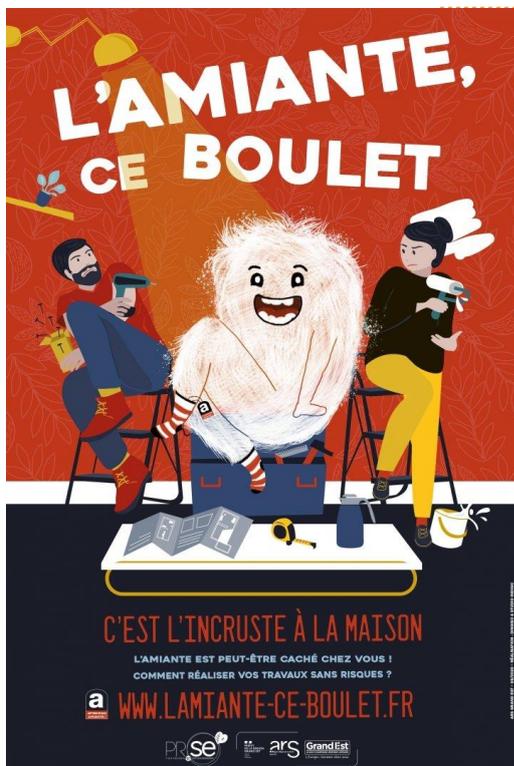


NOUVEAU SERVICE PROPOSÉ AUX HABITANTS: LA COLLECTE DES DÉCHETS D'AMIANTE SUR RENDEZ-VOUS

La collecte en déchèterie des déchets d'amiante lié (plaques fibro-ciment, tôles ondulées) nécessiterait une formation spécifique des agents, l'élaboration d'un protocole validé par le médecin de prévention ou encore des locaux spécifiques avec une douche dédiée.

C'est pourquoi, la déchèterie de la Heunotte n'accepte pas ces déchets.

Mais pour répondre à une demande forte des usagers, la communauté de communes a fait appel à l'entreprise AMIANTEKO pour collecter et prendre en charge ces déchets dangereux sur rendez-vous.



Le 30 juin 2022, une journée de collecte des déchets d'amiante lié a été organisée au lieu-dit Le Kertoff à Gérardmer.

Cette journée était ouverte aux habitants du territoire (particuliers), gratuitement et sur inscription, pour les dépôts de moins de 20m².

- ▶ Nombre d'inscrits : **26 USAGERS**
- ▶ Quantité collectée : **6,12 TONNES**
- ▶ Coût de l'opération : **6 400 €**





4.6 RÉNOVATION DE LA DÉCHÈTERIE ET DU QUAI DE TRANSIT



À l'automne 2022, le bureau d'études TECTA INGENIERIE (Beaune) a été recruté pour accompagner la communauté de communes dans la **rénovation totale** de la déchèterie et la construction du quai de transit pour les ordures ménagères.

**Coût de la mission
84 651,60 € TTC**

La mission se décompose en tranches et en phases :



*** Tranche ferme : Phases 1, 2, 3 et 4**

- Phase 1 : analyse du contexte, analyse du site d'implantation, cadrage théorique des besoins ;
- Phase 2 : études de pré-faisabilité avec proposition de 2 à 3 scénarios (champs du possible) = permettre d'arrêter un scénario en toute connaissance de cause sur le « meilleur compromis » ;
- Phase 3 : études de faisabilité, qui prennent en compte toutes les contraintes, contiennent, pour le scénario retenu, la faisabilité juridique, financière, administrative, technique, spatiale, fonctionnelle, environnementale, etc. ;
- Phase 4 : Élaboration du pré-programme : synthèse de l'ensemble des études et réflexions menées par le maître d'ouvrage. Il contient les objectifs hiérarchisés, besoins des usagers et utilisateurs, les intentions d'usage précisant la qualité de service attendu et l'exploitation prévue. Il marque le choix du scénario retenu et la fin des réflexions préalables. Il permet le lancement de la phase suivante. Élaboration du programme technique détaillé, l'âme du projet, cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre (MOE).

*** Tranche optionnelle : Assistance pour le choix du maître d'œuvre (MOE) et suivi du projet en phase ESQ APS et APD**

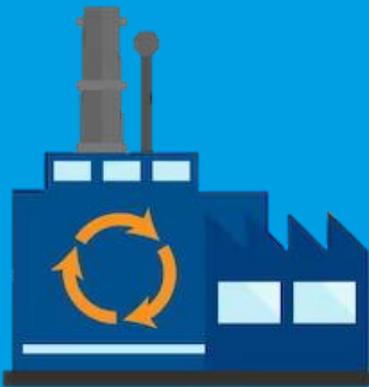
*** Tranche optionnelle : Suivi du projet en phase de réalisation**

*** Tranche optionnelle : Assistance dans les opérations de mise en service de l'ouvrage**

TAUX DE REFUS DE TRI
DANS LES CONTENEURS
DE TRI DES EMBALLAGES

22 %

5 TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DE NOS DÉCHETS

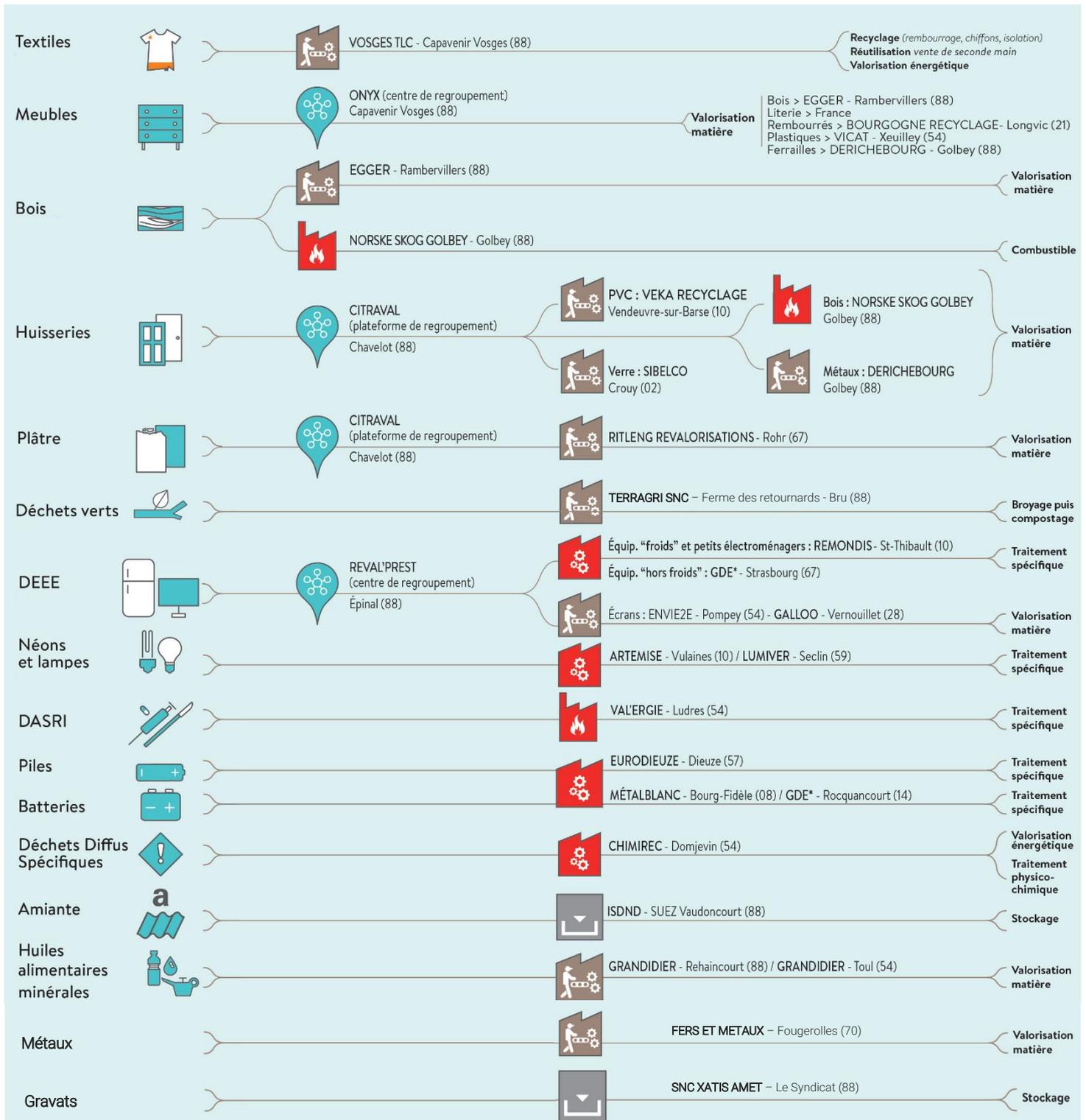


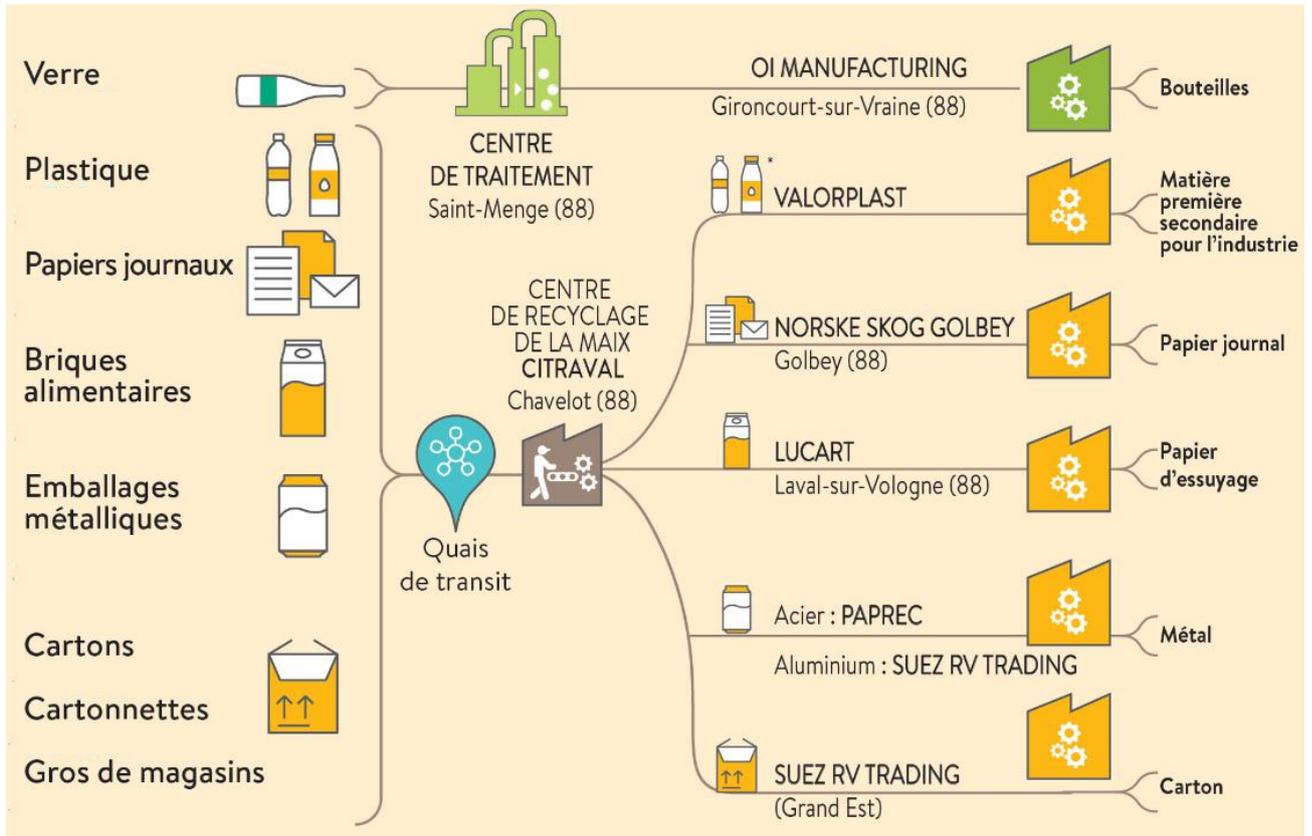
La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a confié, pour la majeure partie des filières, le traitement de ses déchets à l'Établissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action (EVODIA)

Le traitement est géré par des prestataires pour :

- Le tri du verre et des emballages ;
- L'incinération des ordures ménagères résiduelles et déchets ultimes de la déchèterie ;
- La valorisation des déchets issus des filières prises en charge en déchèterie.

5.1 QUELS CIRCUITS SUIVENT NOS DÉCHETS ? (DONNÉES EVODIA)





5.2 QUALITÉ DU TRI DES EMBALLAGES



EN 2022, LE TAUX DE REFUS DE TRI DANS LES CONTENEURS DE TRI DES EMBALLAGES ÉTAIT DE

22 %



Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2021, les refus de tri au centre de recyclage à Chavelot sont en augmentation. Pour la CCGHV en 2022, ce sont 168 tonnes de déchets qui ont dû être redirigés vers les filières appropriées, pour un montant de 21 892 €.

LA CARACTÉRISATION : UNE MÉTHODE POUR JUGER DE LA QUALITÉ DU TRI EFFECTUÉ PAR LES USAGERS

Chaque mois, une “caractérisation” des déchets issus de nos bornes de tri des emballages recyclables (carton, papier, métal, plastique) est réalisée au centre départemental de tri de la Maix, à Chavelot.

Afin de savoir si les consignes de tri sont bien respectées sur le territoire de la CCGHV, un échantillon de déchets recyclables issus de nos conteneurs est prélevé et re-trié à la main par une professionnelle du tri des déchets.

En règle générale, on prélève, au hasard, une quarantaine de kilos de recyclables. Cela correspond peu ou prou à deux bacs de 1000L (voir photo ci-contre). Ces derniers sont renversés sur un tapis roulant qui achemine les recyclables vers un laboratoire de caractérisation.



Emballages recyclables issus de nos conteneurs de tri

Le "laboratoire" n'est autre qu'une grande salle dans laquelle on retrouve un second tapis roulant accolé à une douzaine de compartiments permettant de recueillir les différents flux de déchets : plastique clair, plastique foncé, plastique opaque, tetra-pack, carton, métal, aluminium, papier,...

Durant près d'une heure, la professionnelle du tri des déchets s'attelle à séparer les différentes matières.

Le "refus de tri" est la catégorie qui regroupe l'ensemble des déchets qui ne devraient pas se retrouver dans les bornes de tri.

Parmi ces refus, on distingue deux grandes familles :

- Les objets qui n'entrent pas dans le champ des déchets triables (voir la photo de gauche ci-dessous) ;
- Les recyclables qui entrent bien dans le champ des déchets triables mais qui ne respectent pas totalement les consignes : emballages non vidés (photo du centre) ou plus petits que la paume de la main (photo de droite).

Chaque flux de matière est pesé afin de déterminer sa proportion dans le poids total de déchets.

Cela permet de déterminer un taux de refus de tri mensuel qui, combiné au résultat des autres caractérisations, donne un taux annuel de refus de tri. En fonction du niveau de cet indicateur, la collectivité doit s'acquitter d'une pénalité plus ou moins importante.



Tissu, bois, polystyrène, bidon d'huile, tondeuse électrique



Bouteille non vide



Éléments trop petits pour être triés



Grégoire Cortot – Chargé de mission prévention et tri des déchets – Centre de tri de la Maix - Chavelot

6 INDICATEURS FINANCIERS POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

La Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges utilise la méthode ComptaCoût®, basée sur la comptabilité analytique, et la matrice des coûts pour connaître et gérer les coûts de gestion des déchets.



La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par les données comptables.

4 atouts majeurs :

- L'adaptabilité grâce à un cadre homogène entre toutes les collectivités ;
- La fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes ;
- La reconnaissance car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs
- La précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets



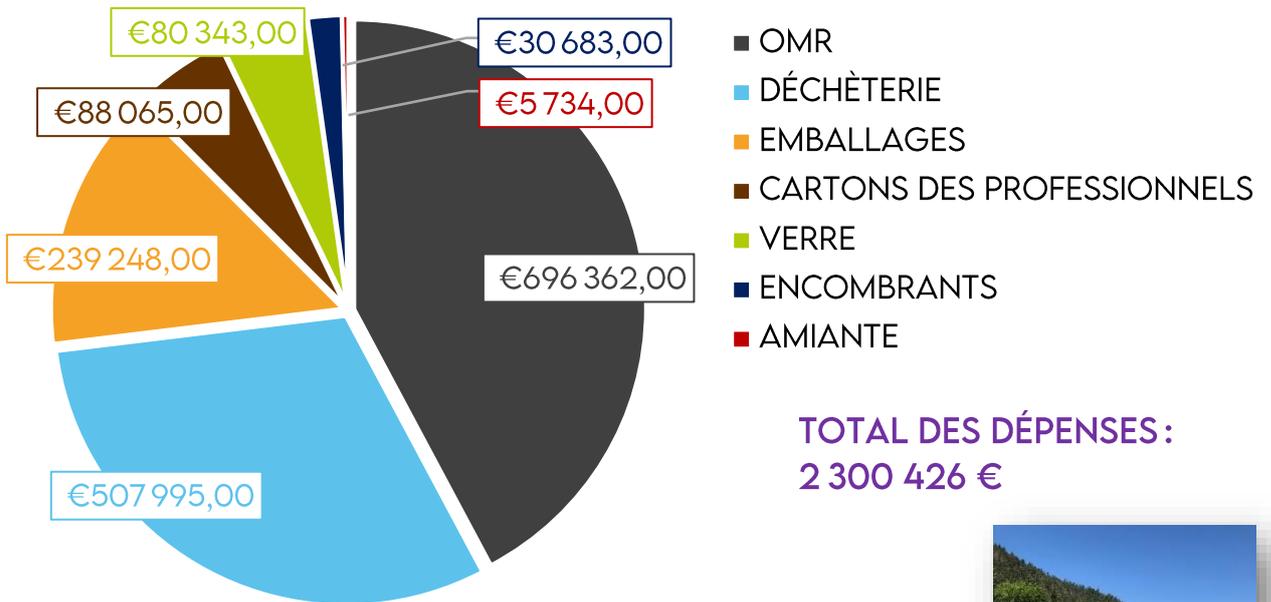
**129.50 €
PAR
HABITANT**

EN 2022, LE COÛT AIDÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS (COÛT À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ) EST DE 129.50 € PAR HABITANT.

POUR SE SITUER ...



6.1 LE DÉTAIL DES DÉPENSES



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- ✓ Les charges de personnel représentent 27 % des dépenses totales ;
- ✓ Les charges de transport représentent 29 % des dépenses de déchèterie.

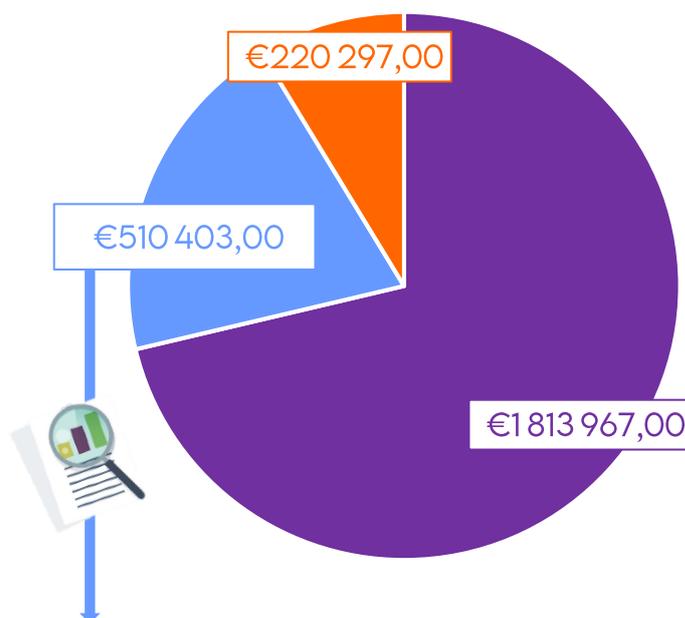




6.2 LE DÉTAIL DES RECETTES

- TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
- PRODUITS ET FACTURATION USAGERS
- REDEVANCE SPÉCIALE

TOTAL DES RECETTES :
2 544 667 €



LE DÉTAIL DES PRODUITS ET FACTURATION USAGERS :

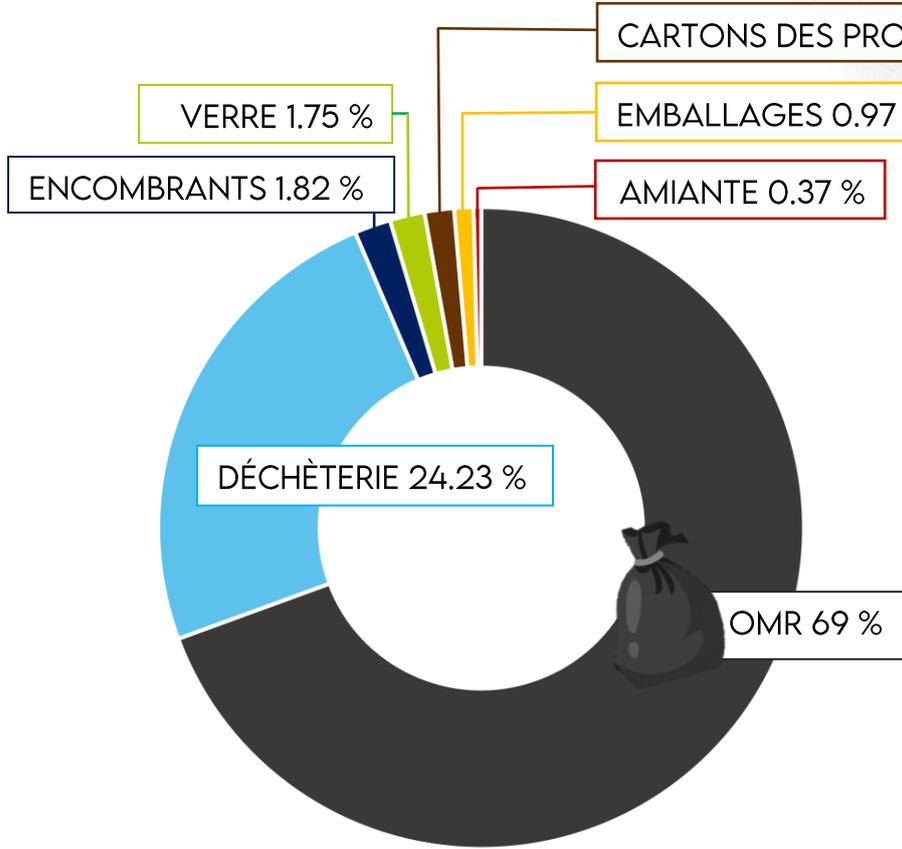
VENTE ET SOUTIENS PAPIERS EMBALLAGES.....	223 251 €
VENTE ET SOUTIENS DECHETERIE (FERRAILLE, DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, BOIS, MOBILIER, HUILES ALIMENTAIRES).....	119 597 €
VENTE ET SOUTIENS VERRE.....	48 446 €
VENTE ET SOUTIENS CARTONS PROF.....	62 588 €
PRESTATION COLLECTE TENDON ¹	42 039 €
SOUTIENS OMR.....	8 969 €
ACCÈS DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELS (SOVODEB)	3 858 €
AUTRES PRODUITS ET AIDES.....	1 655 €



¹ Après la scission, la CCGHV a continué de collecter les ordures ménagères des conteneurs semi-enterrés de la commune de Tendon (territoire de la CC des Hautes Vosges).

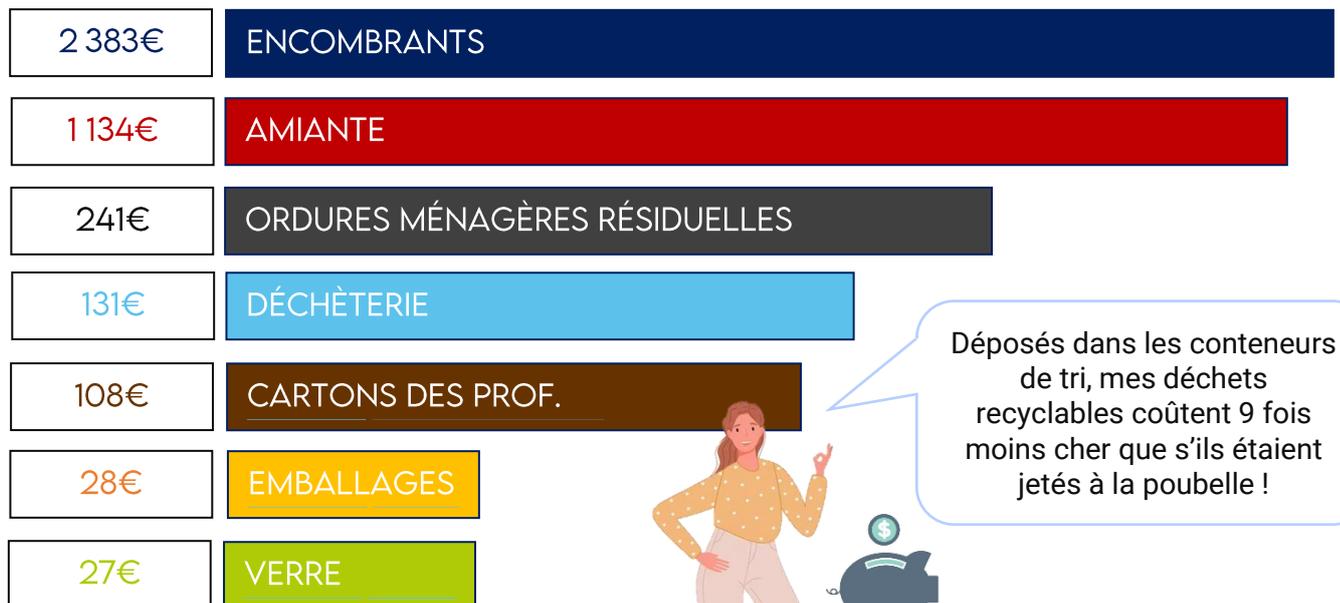


LE COÛT AIDÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS EN EURO PAR HABITANT



OMR	89.83€
DÉCHÈTERIE	31.37€
ENCOMBRANTS	2.36€
VERRE	2.27€
CARTONS PROF.	1.90€
EMBALLAGES	1.26€
AMIANTE	0.48€

LE COÛT AIDÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS EN EURO PAR TONNE



Déposés dans les conteneurs de tri, mes déchets recyclables coûtent 9 fois moins cher que s'ils étaient jetés à la poubelle !

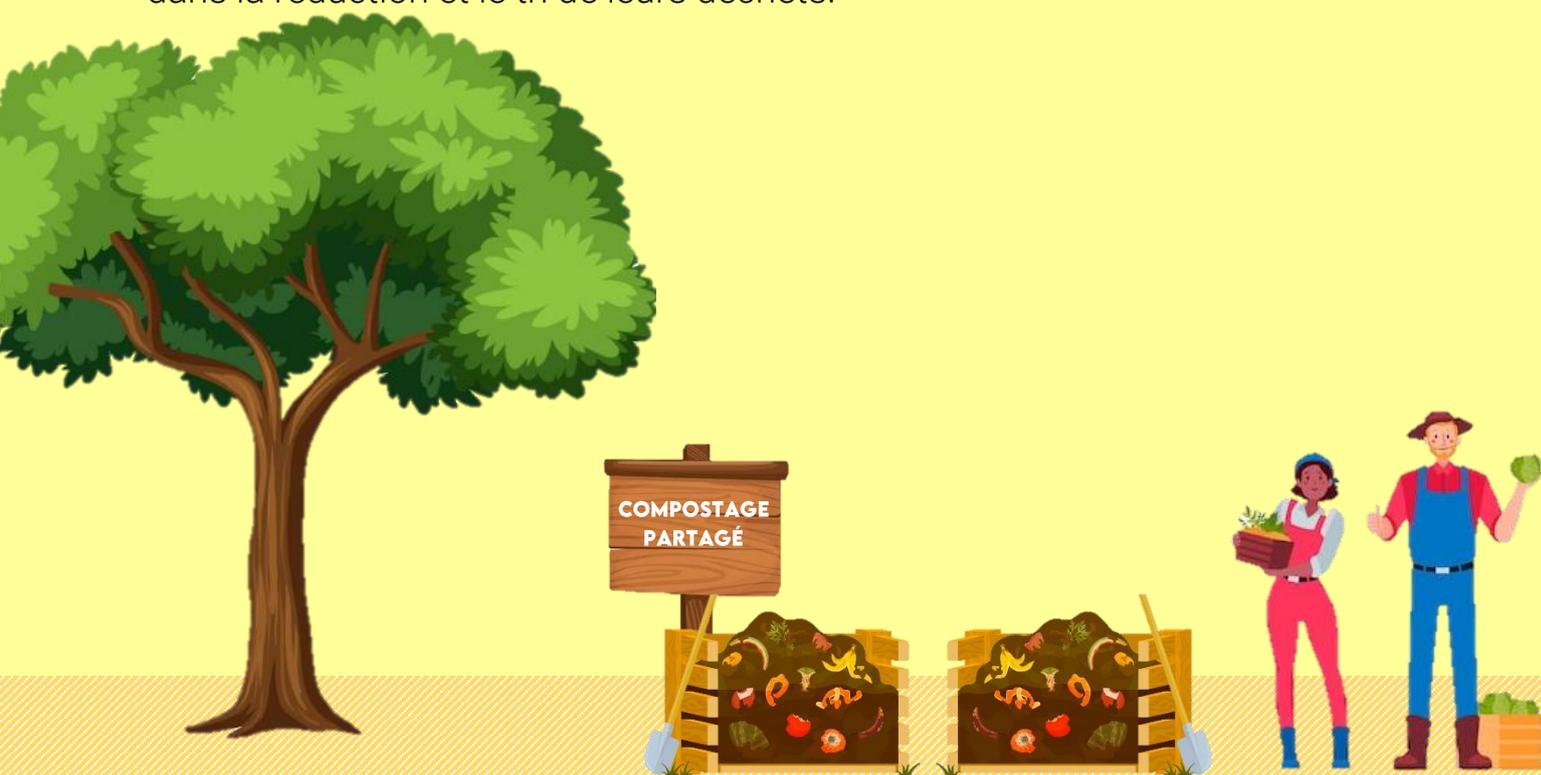


7 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION : DES ACTIONS CONCRÈTES

50

C'EST LE NOMBRE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS VENDUS AUX HABITANTS EN 2022

En septembre 2022, la communauté de communes a recruté un agent chargé de la prévention et du tri des déchets pour accompagner, via une politique de communication de proximité, la population, les professionnels et les associations dans la réduction et le tri de leurs déchets.





PREVENTION DES DECHETS

La communauté de communes a participé à la **Semaine européenne de réduction des déchets**.

Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées : inauguration d'un site de compostage partagé, animation tri et zéro déchet, organisation du défi « Mets ta poubelle au régime ».

Une formation à la gestion raisonnée des espaces verts a également été organisée pour les agents municipaux afin de promouvoir les **nouveaux modes de gestion plus économes, sobres et respectueux de la biodiversité**.



METS TA POUBELLE AU RÉGIME !

Afin d'inciter les habitants du quartier « Le Bergon » à Gérardmer à **mieux trier** leurs déchets ménagers, nous avons participé à l'opération départementale « Mets ta poubelle au régime », en partenariat avec EVODIA et Vosgelis.

Après plusieurs ateliers pratiques permettant d'analyser la gestion des ordures ménagères et d'apporter des conseils pour optimiser le tri des déchets, une famille a réduit le poids de sa poubelle de plus de **70%** !

ZOOM SUR LE PLPDMA

Un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un plan pluriannuel visant à réduire, de façon coordonnée, la quantité et la nocivité des déchets produits annuellement par l'ensemble des acteurs du territoire. Il se matérialise par un document établissant :

- le diagnostic de notre territoire en termes de production de déchets ;
- des objectifs de réduction pour une période de 6 ans ;
- toutes les actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Depuis 2020, EVODIA portait le PLPDMA sur le département des Vosges. Le 12 juillet 2022, deux ans et demi après son adoption, EVODIA a acté la fin du portage du programme par ses services. Le PLPDMA devient, par conséquent, caduque, et les collectivités adhérentes se voient dans l'obligation de relancer un nouveau projet de programme.



TRI ET COMMUNICATION

Un guide du tri en version trilingue (français, anglais, allemand) ainsi qu'un QR-code donnant accès à une carte en ligne localisant l'ensemble des points de tri du territoire (emballages et verre) ont été créés et mis à disposition du public pour informer les habitants et visiteurs.



En parallèle, la communauté de communes a organisé une visite du centre de tri de la Maix à Chavelot pour les élus et agents de la collectivité.

